

TAEKWONDO

Hwarangdo



Spécial

RÉGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 25



Directeur de la publication :
Roger Pasail**Rédacteur en chef :**
Antoine Crespi**Conseiller de la rédaction :**
Philippe Bouleido**Communication :** Sandrine Benoit**Photos :** A. Vayrot, S. Sauvage,
Nizandra photos, I. Rivière,
A. Duclot, A. Crespi, D. Boukanger**Création graphique :**
Aurélien Fugier
Tél. : 01 48 84 09 15
JeProgramme@wanadoo.fr**Magazine édité par :**
FTDA, 25, rue St-Antoine
69003 Lyon**Publié par :**
S.A. I.C.L. AIR PRESSE
14, rue Pavillon
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 38 42 37
spain-carroll@wanadoo.fr**Imprimerie Eisenjauß :**
182, Avenue des Ailes, B.P. 07
13 642 GARDANNE Cedex
Tél. : 01 42 58 31 52
Fax : 04 42 51 26 97
ftp.eisenjauß@wanadoo.fr**Taekwondo Hwarangdo**
(Imprimé en France)
Numéro de Commission paritaire :
0705 G 29106

Sommaire

I. COMPÉTITION « INITIATIONS » p 3

II. COMPÉTITIONS « COMBATS »

2.1 Compétitions « promesses » p 3

2.2 Compétitions « espoirs » p 4

2.3 Compétitions « seniors » p 4

2.4 Compétitions « vétérans » p 4

2.5 Règles générales combats p 5

2.5.1 Championnats de France p 5

2.5.2 Championnats régionaux p 6

2.5.3 Championnats départementaux p 6

2.5.4 Coupe de France benjamins minimes p 6

2.5.5 Coupe régionale benjamins minimes p 6

2.5.6 « Tournoi international de Paris » p 7

2.5.7 Compétitions diverses p 7

2.6 Dispositions diverses p 7

III. COMPÉTITIONS POU MSE

3.1 Championnats de France poumse p 9

3.2 Critérium national technique p 10

3.3 Championnats régionaux poumse p 10

3.4 Critérium régional technique p 10



cubitales, génitales, casques, plastron et protections du pied.

- Système : touches du pied et du poing au plastron
- Jugement : identique au règlement seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.2. Compétitions “ESPOIRS”

Cadets, juniors (masculin / féminin)

2.2.1. CADET 1 et 2

Catégories d'âge :

- Cadets 1 : 14 ans
- Cadets 2 : 15 ans

2.2.1.1. Catégorie de poids :

- Cadets 1 : -38, -42, -45, -48, -51, -55, -59, -63, -68, +68kg
 - Cadets 2 : -42, -45, -48, -51, -55, -59, -63, -68, -73, +73kg
- Féminines :
- Cadettes 1 : -36, -39, -42, -44, -46, -49, -52, -55, -59, +59kg
 - Cadettes 2 : -39, -42, -44, -46, -49, -52, -55, -59, -63, +63kg

2.2.1.2. Modalités des combats

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 1mn30 avec 30 secondes de repos entre chaque reprise.
- Tenue : dobok col blanc pour les keups et col rouge/noir pour les poms ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque à bulle ou grille P.V.C, plastron, protections du pied.
- Système : touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (*voir règlement FFTDA d'arbitrage*)
- Jugement : identique au règlement seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.2.2. JUNIORS 1 et 2

Catégories d'âge :

- Juniors 1 : 16 ans
- Juniors 2 : 17 ans

2.2.2.1. Catégories de poids :

Championnats

- Masculins : -45, -48, -51, -55, -59, -63, -68, -73, -78, +78kg
- Féminines : -42, -44, -46, -49, -52, -55, -59, -63, -68, +68kg

Tournoi International de Paris

- Masculins : -55, -63, -73, +73kg
- Féminines : -46, -55, -63, +63kg

2.2.2.2. Modalités des combats :

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok col blanc pour les keups et col rouge/noir pour le poms, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents.
- Système : touches du pied au plastron et au casque.

Touches du poing au plastron (*voir règlement FFTDA d'arbitrage*)

- Jugement : identique au règlement seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.3. Compétitions “SENIORS”

Masculins et féminins

Catégories d'âges : 18 ans et +

2.3.1. Catégories de poids :

Championnats

- Masculins : -54, -58, -62, -67, -72, -78, -84, +84kg
- Féminins : -47, -51, -55, -59, -63, -67, -72, +72kg

Tournoi International de Paris

- Masculins : -58, -68, -80, +80kg
- Féminines : -49, -57, -67, +67kg

2.3.2. Modalités des combats :

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise pour les masculins et les féminines.
- En cas d'égalité de points à l'issue du 3^{ème} round, une 4^{ème} reprise sera conduite. Elle débutera une minute après le 3^{ème} round sur le principe du "point en or" (*mort subite*).
- Tenue : dobok col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents.
- Système : touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (*voir règlement FFTDA d'arbitrage*)
- Jugement : 1 arbitre central, 4 juges de chaises, 1 chronométrateur rapporteur
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.3.3. Championnats de France N1

Après élimination directe, il sera appliqué un repêchage pour la 3^{ème} et la 4^{ème} place. Celui-ci concernera les combattants ayant perdu contre les finalistes.

2.4. Compétitions VÉTÉRANS

Masculins et féminins

Catégories d'âges :

- Vétérans 1 : 30, 31, 32, 33, 34 ans
- Vétérans 2 : 35 ans et +

2.4.1. Catégories de poids :

- Masculins : -58, -68, -80, +80kg
- Féminines : -49, -57, -67, +67kg

2.4.2. Modalités des combats :

- Surface de combat : 10m x 10m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 1mn30 avec 30 secondes de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque à bulle ou grille P.V.C, plastron et

protections du pied.

- Système : touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (*voir règlement FFTDA d'arbitrage*)
- Jugement : identique au règlement seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.5. RÈGLES GÉNÉRALES COMBATS

2.5.1. Championnats de France

Conformément à la réglementation internationale de la World Taekwondo Federation (WTF), à la charte olympique élaborée par le Comité International Olympique (CIO) et contrôlée en France par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et conformément à l'article 17 de la loi n°84-610 du 1^{er} Juillet 1984 modifiée, la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées organise les Championnats de France qui constituent le principal critère pour accéder aux listes de haut niveau et aux équipes de France.

La participation des équipes nationales aux compétitions internationales organisées par la WTF et le CIO est conditionnée par la nationalité des athlètes qui doivent être de la nationalité de la fédération qui les engage. En l'occurrence, pour la France, ils doivent être français. En conséquence, la participation aux Championnats de France est conditionnée par la possession de la nationalité française.

Au titre d'une dérogation et afin de permettre aux étrangers de participer à une compétition de niveau équivalent aux Championnats de France et pour l'accession au sport de haut niveau (pour tous), il est créé une compétition appelée "*Le Tournoi International de Paris*".

Le titre de champion (départemental, régional, national) est attribué au vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids ayant remporté au moins un combat.

2.5.1.1. Conditions de participations aux championnats de France

Dispositions générales

- - Présenter une C.N.I ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionnée l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.1.2. Procédure de qualification

Cadets 1

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- Podiums internationaux (ch. d'Europe cadets, championnats d'Europe ou du Monde juniors) en titre

Cadets 2

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- Champion de France cadets 1 de la saison précédente
- Podiums internationaux (ch. d'Europe cadets, championnats d'Europe ou du Monde juniors) en titre

Juniors 1

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- Champion de France cadets 2 de la saison précédente
- Podiums internationaux (ch. d'Europe ou du Monde juniors) en titre

Juniors 2

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- Champion de France juniors 1 de la saison précédente
- Podiums internationaux (championnats d'Europe ou du Monde juniors) en titre

Seniors National 2

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- Les participants classés au-delà de la quatrième place des CFN1 de la saison précédente
- Champions de France juniors 2 de la saison précédente

Seniors National 1

- 4 premiers des CFN1 de la saison précédente
- 4 premiers des CFN2 de la saison précédente
- Podiums internationaux (championnats et coupes officiels ETU, WTF, UMFT, FISU, CISM, CIO) en titre

Dans les catégories, cadets, juniors, seniors et vétérans, sont également qualifiés, les athlètes ayant demandé et obtenu une dérogation de la Direction Technique Nationale.

Un athlète ne peut participer qu'à un seul championnat de France seniors (combat) par saison sportive.

Un athlète ayant participé au championnat de France National 1 de la saison en cours ou un athlète qualifié d'office pour les championnats de France N1 ou N2, Juniors, Cadets, ne peut participer au championnat régional de la saison en cours.

2.5.2. Championnats régionaux

Chaque comité régional organise un championnat de région et envoie à la fédération, au minimum 1 mois avant la date des championnats de France, la liste des qualifiés.

2.5.2.1. Quotas de qualification pour les championnats de France ou pour la coupe de France Benjamins / Minimes :

Le nombre de qualifiés est déterminé par le nombre de licenciés des Comités Régionaux de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

- Moins de 2500 licenciés :	1 qualifié par catégorie
- + de 2500 licenciés et – de 5000 :	2 qualifiés par catégorie
- + de 5000 licenciés et -7500 :	3 qualifiés par catégorie
- + de 7500 licenciés :	4 qualifiés par catégorie

Les Comités Régionaux doivent classer les participants de la 1^{ère} à la 4^{ème} place.

Les comités ayant 1, 2 ou 4 qualifiés peuvent organiser un match pour la troisième place entre les deux combattants ayant perdu en demi-finale. Dans le cas où le Comité ne souhaite pas organiser de match pour la troisième place, le combattant classé 3^{ème} est celui ayant perdu contre le vainqueur et le 4^{ème}, celui ayant perdu contre le 2^{ème}.

Les Comités ayant 3 qualifiés doivent organiser un combat pour la troisième place entre les combattants ayant perdu en demi-finale.

Si un ou plusieurs qualifiés pour le Championnat de France se retirent, le ou les combattants suivant sur la liste seront alors qualifiés, dans la limite des quatre premières places. Aucun combattant ne sera repêché au-delà de la quatrième place.

2.5.2.2. Conditions de participation aux championnats régionaux

- Présenter une C.N.I ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionnée l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.3 Championnats départementaux

Chaque Comité Départemental peut organiser un championnat départemental non qualificatif.

Conditions de participations aux championnats départementaux

- Présenter une CNI ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.4 Coupe de France Benjamins – Minimes

La Coupe de France Benjamins – Minimes est ouverte à l'ensemble des licenciés qualifiés dans les catégories Benjamins et Minimes selon les quotas dont dispos le C.R.T (cf article 2.5.2.1)

2.5.4.1. Procédure de qualification

- Benjamins 1 & 2 : Qualification lors de la Coupe Régionale Benjamins/Minimes de la saison en cours
- Minimes 1 & 2 / : Qualification lors de la Coupe Régionale Benjamins/Minimes de la saison en cours

2.5.4.2. Conditions de participations à la coupe régionale Benjamins – Minimes :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.5 Coupe Régionale Benjamins – Minimes

La Coupe Régionale est ouverte à l'ensemble des licenciés Benjamins et Minimes du C.R.T

Conditions de participations à la coupe régionale Benjamins – Minimes

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5.6 Le tournoi international de Paris

Le tournoi international de Paris est ouvert à l'ensemble des licenciés fédéraux et à toute personne licenciée dans une fédération affiliée à la World Taekwondo Federation. L'inscription est établie par les Comités Régionaux, les Fédérations étrangères ou leurs organes décentralisés

Conditions de participation

Pour les licenciés de la FFTDA :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour les licenciés d'une fédération étrangère

- Etre licencié dans une fédération nationale affiliée à la WTF
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour tous les participants

- Juniors : à partir de 3^{ème} Keup
- Seniors : à partir de 1er Dan

Pour le tournoi international de Paris, la catégorie junior regroupe les catégories juniors 1 et juniors 2

2.5.7 Compétitions diverses

Un club affilié souhaitant organiser une manifestation (compétition, rencontre, match amical, gala, démonstration, etc.) ouverte uniquement aux licenciés du Comité Régional dont dépend le club doit demander par écrit, au moins trois mois avant la manifestation sportive, l'autorisation du Comité Régional du lieu d'organisation.

Dans le cas où la manifestation est ouverte aux licenciés d'autres Comités Régionaux ou de fédérations étrangères, une demande d'autorisation écrite doit alors être adressée à la FFTDA, avec copie au Comité Régional, au moins trois mois avant le déroulement.

La participation d'un club affilié à une compétition organisée par une fédération étrangère nécessite une autorisation de la FFTDA. La demande du club affilié doit parvenir au moins un mois avant le déroulement de la compétition.

Un club affilié ou un licencié ne peut rencontrer un club non affilié ou des combattants non licenciés qu'avec l'autorisation de la Fédération.

Conditions de participation

Pour les licenciés de la FFTDA :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour les licenciés d'une fédération étrangère

- Etre licencié dans une fédération nationale affiliée à la WTF
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.6 Dispositions diverses

2.6.1 Surclassement

La demande de surclassement de catégorie d'âge nécessite :

- Une demande écrite de l'intéressé
- Un curriculum vitae sportif (nombre d'années de pratique, palmarès, etc.)
- Une autorisation écrite de la personne ayant l'autorité parentale
- Un certificat médical d'aptitude au surclassement

En fonction de ces pièces, la Direction Technique Nationale accorde ou non le surclassement. Ce surclassement n'est valable que pour une compétition.

2.6.2 Pesée

Les compétiteurs se pèsent en sous-vêtements. Toutefois, un compétiteur peut se peser sans sous-vêtements s'il le souhaite.

Les athlètes sont pesés une fois. Toutefois, s'ils ne sont pas au poids fixé par leur inscription, ils peuvent accéder à une seconde pesée dans la limite du temps officiel indiqué par les organisateurs.

Les pesées des garçons et la pesée des filles doivent être organisées dans des pièces différentes.

Afin de ne pas faire supporter aux jeunes athlètes benjamins, minimes, cadets et juniors des contraintes de poids de corps incompatibles avec leur période de croissance, l'inscription à une compétition départementale, régionale ou nationale n'est qu'indicative. En effet, lors de ces compétitions, les athlètes benjamins, minimes, cadets et juniors seront autorisés à participer dans une catégorie de poids supérieure à celle dans laquelle ils ont été inscrits ou qualifiés.

2.6.3 Contestation

Les contestations doivent parvenir au Directeur de la compétition dans les 10 minutes qui suivent la fin du combat contesté, par l'intermédiaire du coach ou du responsable de l'équipe et après acquittement de la somme prévue dans les tarifs fédéraux.

2.6.4 Coach

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle
- Etre majeur
- Suivre la procédure administrative d'inscription
- Le coaching doit s'effectuer en survêtement

2.6.5 Strapping

Seuls sont autorisés les strappings des combattants validés par le médecin officiel de la compétition.

2.6.6 Tenue des combattants

- Dobok col blanc pour les keups
- Dobok col rouge/noir pour les pooms
- Dobok col noir pour les dans
- Ceinture
- Protections officielles FFTDA / WTF
- Sur la tête des combattants, le casque sera porté tête nue dès l'accès à l'aire de contrôle

III. COMPETITIONS POUMSE

3.1 Championnat de France Poomsè

Les quotas de qualification sont identiques à ceux en vigueur pour les championnats de France combat.

3.1.1 Catégories (masculins et féminins)

3.1.1.1 Individuel

- Juniors : 16, 17 ans
- Seniors 1 : 18 à 26 ans
- Seniors 2 : 27 à 34 ans
- Seniors 3 : 35 à 41 ans
- Seniors 4 : 42 ans et +

3.1.1.2 Equipe

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : 16 ans et +
- Equipe féminine (3 filles du même département) : 16 ans et +
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : 16 ans et +

3.1.2 Conditions de participation

- Ceinture rouge 3^{ème} Keup
- Présenter une CNI ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Procédure de qualification

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose le Comité Régional)
- Champion de France en titre

3.1.3 Déroulement de la compétition

3.1.3.1 Premier tour

Le poumsé exécuté est choisi parmi les poumsés correspondant au grade du compétiteur (tableau joint).

A l'issue du premier tour 50% des participants sont éliminés.

Premier tour

Grade	1 ^{er} tour
3 ^e Keup	YOUK
2 ^e Keup	TCHIL
1 ^{er} Keup	PAL
1 ^{er} DAN	KORYO/ KEUMGANG
2 ^e DAN	KEUMGANG / TAEBAEK
3 ^e DAN	TAEBAEK / PYONG WON
4 ^e DAN	PYONG WON / SIPJIN
5 ^e DAN	SIPJIN / JITAE
6 ^e DAN	CHEONG WON / HANSOO

3.1.3.2 Demi-finale (2^{ème} tour)

Le poumsé exécuté est choisi entre les deux poumsés supérieurs et les quatre poumsés inférieurs au grade du compétiteur.

A l'issue de la demi-finale, les 5 premiers sont qualifiés pour la finale.

3.1.3.3 Finale (3^{ème} tour)

Le poumsé exécuté est choisi entre les deux poumsés supérieurs et les quatre poumsés inférieurs au grade du compétiteur.

Demi-finale et Finale

Grade	Choix des poumsés
3 ^e Keup	de Yi à Pal
2 ^e Keup	de Sam à Koryo
1 ^{er} Keup	de Sa à Keumgang
1 ^{er} DAN	de Oh à Taebaek
2 ^e DAN	de Youk à Pyong Won
3 ^e DAN	de Tchil à Sipjin
4 ^e DAN	de Pal à Jitae
5 ^e DAN	de Keumgang à Hansoo
6 ^e DAN	de Pyong Won à Ilyo

Les poumsés exécutés devront être différents lors de chaque tour (1^{er} tour, demi-finale, finale).

3.1.3.4 Désignation des poumsés

POOMSE	Désignation	POOMSE	Désignation
Il jang	T1	Koryo	P1
Yi jang	T2	Keumgang	P2
Sam jang	T3	Taebaek	P3
Sa jang	T4	Pyong Won	P4
Oh jang	T5	Sipjin	P5
Youk jang	T6	Jitae	P6
Tchil jang	T7	Cheong Won	P7
Pal jang	T8	Hansoo	P8

3.1.3.5 Juges

Le jury est composé de 7 juges donnant chacun une note sur 10. Ces derniers sont nommés par le Directeur Technique National et sont titulaires du Diplôme de Juge Technique.

3.1.3.6 Notation

Les notes doivent être attribuées par les mêmes juges pendant toute la durée d'un même tour (premier tour, demi-finale, finale).

Les 2 notes extrêmes sont éliminées, les points attribués correspondent à la moyenne des 5 notes restantes. Les points des compétiteurs sont affichés immédiatement sur un tableau par le secrétaire de la compétition.

Les juges doivent mettre l'accent sur l'harmonie, le rythme, la souplesse, le dynamisme, la force et la précision des mouvements. L'attitude des compétiteurs est prise en compte dans les jugements

3.1.3.7 Contestation

Seule la contestation par écrit est recevable. Elle doit être adressée au responsable de la compétition par le coach ou le représentant de l'équipe dans les 10 minutes suivant la fin du tour et après acquittement de la somme prévue dans les tarifs fédéraux.

3.1.3.8 Interprétation

Ce règlement peut être modifié par la Direction Technique Nationale si une particularité quelconque est encore confuse pendant le déroulement de la compétition technique. La Direction Technique Nationale devra prendre une décision raisonnable en harmonie avec l'esprit du Taekwondo.

3.2 Critérium National Technique

3.2.1 Catégories (masculins et féminins)

- Pupilles : 8 et 9 ans
- Benjamins : 10 et 11 ans
- Minimes : 12 et 13 ans
- Cadets : 14 et 15 ans

3.2.2 Déroulement

Le déroulement du critérium est identique à celui du championnat de France.

3.3 Championnats Régionaux Pousse

Chaque comité régional organise un championnat de région et envoie à la fédération, au minimum 1 mois avant la date des championnats de France, la liste des qualifiés.

3.3.1 Quotas de qualification pour les championnats de France :

Le nombre de qualifiés sera déterminé par le nombre de licenciés des Comités Régionaux de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

- Moins de 2500 licenciés : 1 qualifié par catégorie
- + de 2500 licenciés et -5000 : 2 qualifiés par caté.
- + de 5000 licenciés et -7500 : 3 qualifiés par caté.
- + de 7500 licenciés : 4 qualifiés par catégorie

3.3.2 Conditions de participation

- Ceinture rouge 3^{ème} Keup
- Présenter une CNI ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.3.3 Déroulement de la compétition

Le déroulement de la compétition est identique à celui du championnat de France.

3.3.4 Juges

Le nombre de juges peut être ramené à 5 lors des compétitions autres que le championnat de France.

3.4 Critérium Régional Technique

Pour les participants de 16 ans et plus, ne remplissant pas les conditions de grade (3^{ème} Keup) pour participer au championnat régional et pour tous les participants pupilles, benjamins, minimes, cadets, un critérium régional technique peut être organisé.

3.4.1 Catégories (masculins et féminins)

- Pupilles : 8 et 9 ans
- Benjamins : 10 et 11 ans
- Minimes : 12 et 13 ans
- Cadets : 14 et 15 ans

Pour les participants ne remplissant pas les conditions de grade (3^{ème} Keup) pour participer au championnat régional

3.4.2 Individuel

- Juniors : 16, 17 ans
- Seniors 1 : 18 à 26 ans
- Seniors 2 : 27 à 34 ans
- Seniors 3 : 35 à 41 ans
- Seniors 4 : 42 ans et +

3.4.3 Equipe

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : 16 ans et +
- Equipe féminine (3 filles du même département) : 16 ans et +
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : 16 ans et +

3.4.4 Déroulement

Le déroulement du critérium régional technique est identique à celui du championnat régional.

NOTES



www.fft-da.fr
Tél. : 04 37 56 14 14



Passionnée



Sportive

Les femmes
aiment le
Taekwondo

Engagée



Solidaire

Laissez-vous séduire



© Garenna & Puzos